

# Domaine Public

1 7 9 8

Edition PDF  
du 20 octobre 2008

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1797  
du 13 octobre 2008

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **La gravelle d'UBS**

De la transubstantiation des actifs pourris...  
(André Gavillet)

### **Le Conseil fédéral face à la crise financière: silence-radio?**

S'il est un domaine dans lequel l'isolationnisme n'est pas de mise, c'est bien la politique bancaire. On fera comme les autres, mais sans tapage (Alain Robert)

### **A travers l'aide aux banques, l'Etat vole au secours de l'économie**

Ni retour du dirigisme étatique, ni socialisation des pertes: de quoi heurter les idées reçues (Yvette Jaggi)

### **Quand le Conseil fédéral sauvait une grande banque**

Qui se souvient de la Banque populaire suisse?  
(Jean-Daniel Delley)

### **Notes en marge d'une crise persistante**

Parce qu'il faut aussi prendre un peu de recul  
(Yvette Jaggi)

### **Credit Suisse / Lehman Brothers: il faut bien se passer de la «class action»!**

Le débat parlementaire sur le Code de procédure civile n'a pas eu l'attention publique qu'il aurait mérité: voilà le résultat (Albert Tille)

## La gravelle d'UBS

### De la transubstantiation des actifs pourris...

André Gavillet (17 octobre 2008)

C'est le diagnostic du Conseil fédéral. Le bilan d'UBS est chargé «d'actifs illiquides». «Illiquides», terme inédit pour désigner des titres dont le marché ne veut pas. UBS souffre de lithiase. Pisser lui est douloureux. Mais le mal n'est pas sans remède, à 60 milliards de dollars, sur ordonnance de la Banque nationale suisse.

#### Ce silence qui se voulait d'or

La confiance se passe d'assurances verbales; dire qu'il ne faut pas s'inquiéter, c'est nommer l'inquiétude que l'on nie, c'est lui donner corps. Telle était, jusqu'au 16 octobre, la stratégie du Conseil fédéral.

Qu'est-ce qui l'a poussé à intervenir, lourdement? Trois facteurs. Premièrement, la décision des pays européens. La Suisse, place financière d'importance, démontre qu'elle contribue à la consolidation des équilibres financiers. Deuxièmement, la Banque nationale qui soutenait UBS ne pouvait plus le faire dans la discrétion sans entacher son devoir d'impartialité. Enfin, les retraits persistants et volumineux des clients d'UBS exigeaient que l'on garrotte l'hémorragie.

#### Indolore

La solution, transférer tous les actifs illiquides dans une société ad hoc, sous la

responsabilité de la Banque nationale. Si l'on tient compte du plan Paulson, dont les filiales américaines d'UBS pourront bénéficier, si l'on ajoute les 60 milliards de dollars du plan suisse, si l'on a enfin en mémoire les dizaines de milliards d'amortissements auxquels a déjà procédé UBS, cela fait, additionné, une couverture impressionnante, à la mesure des dégâts fabuleux et irresponsables. De plus, la société ad hoc de liquidation, curieusement domiciliée aux Iles Caïmans selon la NZZ de ce jour (p. 21), sera dotée par UBS de 6 milliards de dollars. Mais, compensation, pour presque la même somme, 6 milliards de francs, la Confédération souscrira un emprunt à conversion obligatoire. Relevons que si elle devenait actionnaire pour 9% d'UBS, la Confédération hériterait, en tant qu'Etat actionnaire, des casseroles pénales attachées aux USA à la banque suisse.

Cette liquidation inouïe, on s'efforce de nous faire croire qu'elle sera sans frais! L'argument avancé: il suffit d'avoir la possibilité d'attendre. Des actifs illiquides, ce serait comme un vin; bu trop jeune c'est une piquette, cinq ans plus tard, bonifié, il a sa pleine valeur. Ainsi Jean-Pierre Roth, président de la BNS, rassure le peuple. De fait, il y a bien transfert de risques à la BNS, qui finance par un emprunt

l'achat par la société ad hoc qu'elle gèrera des actifs jugés illiquides.

#### Deux exigences

La Confédération annonce son intention de moraliser en tant qu'actionnaire éventuel le jeu des rétributions: bonus, indemnités de départ. Louable intention, quoique destinée à la galerie. En revanche, deux questions de fond doivent être débattues.

La première est la dimension de la banque. La Suisse n'a pas la taille économique qui permet à une banque d'être dans le top ten en tant que banque d'affaires sur le marché mondial, et banque de crédit et de dépôts à échelle nationale. Les activités doivent être structurellement dissociées.

La deuxième conséquence sera la réouverture imminente du dossier fiscal avec l'Union européenne. L'investissement consenti par les Etats aura pour effet de les pousser à moraliser le jeu bancaire. Les paradis fiscaux seront visés. Or le dossier UE - pratiques fiscales de certains cantons est un dossier où la Suisse n'a pas une position solide. La crise financière crée une nouvelle donne. Il faut donc anticiper la réouverture du dossier et prendre une décision autonome et rapide de mise en ordre.

## Le Conseil fédéral face à la crise financière: silence-radio?

*S'il est un domaine dans lequel l'isolationnisme n'est pas de mise, c'est bien la politique bancaire. On fera comme les autres, mais sans tapage*

Alain Robert (15 octobre 2008)

Pauvres membres de la commission de l'économie et des redevances du Conseil national: préoccupés par la situation économique et financière internationale, ils voulaient des explications et des détails sur la crise et son traitement par le Conseil fédéral, la Banque nationale suisse (BNS) et la Commission fédérale des banques (CFB). Ils ont pu entendre ce mardi les conseillères fédérales Doris Leuthard et Eveline Widmer-Schlumpf ainsi que les représentants de la CFB et de la BNS. Seul écho donné par la présidente Hildegard Fässler (PS/SG): *«On nous a assuré qu'un projet visant à relever la garantie des dépôts bancaires est en cours de préparation. Je ne peux pas dire quand le gouvernement informera par ailleurs sur l'éventuelle opération de sauvetage d'une banque»*. Maigre écho en vérité, qui donne la mesure de toute la modeste condition de parlementaire fédéral, particulièrement frustrante en telles circonstances.

Certes, dans ce genre de situations heureusement rares, le Conseil fédéral apparaît un peu à la traîne. La Constitution ne l'autorise pas à mener une politique monétaire dont la conduite est réservée à la BNS et encore moins à diriger des opérations techniquement complexes qui relèvent essentiellement de la compétence de la CFB.

Concrètement, trois personnes mènent le jeu: Jean-Pierre

Roth, président de la BNS, Eugen Haltiner, président de la CFB, ainsi que Peter Siegenthaler, directeur de l'Administration fédérale des finances et fidèle bras technique du gouvernement en ces délicates matières, celui pour qui un certain *«grounding»* vieux de sept ans n'a pas eu de secrets.

On retrouve donc en Suisse la même configuration tripartite entre exécutif, banque centrale et autorité de régulation que celle à l'oeuvre dans les autres pays, avec toutefois une autre répartition des rôles: aux Etats-Unis, c'est le ministre des finances Paulson qui est chef de file, en France le président de la République et en Grande-Bretagne le premier ministre travailliste – lequel a inventé la cure à base de garantie étatique des prêts interbancaires et de prise de participation publique temporaire au capital des banques que tous les pays généralisent maintenant.

Depuis le début de la semaine, l'hypothèse d'un sauvetage nécessaire d'une banque suisse paraît s'éloigner, provisoirement du moins. Cela dit, et pour les besoins de l'exercice, on se doit de noter que le gouvernement ne saurait intervenir dans un telle hypothèse que d'une façon doublement provisoire et sur la pointe des pieds. Il pourrait tout d'abord déléguer momentanément la conduite des opérations à la BNS, selon une interprétation extensive

des dispositions constitutionnelles existantes, pour concrétiser une prise de participation sans doute partielle au capital-actions de tel ou tel établissement. Ensuite, cette intervention serait faite à titre provisoire, car la Confédération n'a pas vocation à conserver longtemps de tels investissements, dont elle devrait donc se défaire à bon escient dès que possible.

Resteraient ouvertes deux questions. D'une part, le coût d'une telle opération, le cas échéant absorbé par une plus-value à terme, ne manquerait pas de peser d'ici-là sur le service de la dette. D'autre part, le nécessaire accord parlementaire, qu'il faudrait requérir a posteriori – et en faisant quelque violence à la Constitution fédérale – pourrait donner quelques sueurs froides aux différents acteurs d'un tel scénario. A moins que l'Assemblée fédérale s'avère aussi rapidement compréhensive que le Parlement islandais ou la Chambre des communes du Royaume-Uni, sans attendre une deuxième proposition, meilleure il est vrai, comme l'a fait le Congrès américain.

De toute manière, les cantons doivent se préparer à payer leur part, d'un montant qui reste à déterminer. En effet, ces derniers jours, la BNS a pratiquement triplé les liquidités bancaires mises à la disposition des banques suisses, contre des garanties dont on ignore la nature et la

qualité. Or ces conditions influenceront directement le résultat comptable 2008 de la

BNS. Un résultat que les grands argentiers cantonaux attendront cette année avec

davantage d'impatience encore que d'habitude.

## A travers l'aide aux banques, l'Etat vole au secours de l'économie

*Ni retour du dirigisme étatique, ni socialisation des pertes: de quoi heurter les idées reçues*

Yvette Jaggi (15 octobre 2008)

La gauche française, pourtant férue de régulation jusqu'à la nationalisation, refuse de voter le plan Sarkozy d'aide aux banques, qui prévoit une garantie des prêts interbancaires jusqu'à fin 2009 et le recours possible à une recapitalisation pour éviter les faillites. Les communistes dénoncent «*la prime aux voleurs pour sauver le capitalisme*» tandis que le PS souligne que «*le plan présidentiel ne résout qu'une partie des problèmes*» et néglige le volet emploi - promis pour la semaine prochaine par une loi distincte.

Pris entre leurs convictions historiques et un monde en plein changement, les socialistes ne parviennent pas à surmonter des contradictions que les Britanniques ont d'avance écartées en s'enfilant dans la troisième voie ouverte par Tony Blair.

Et en Suisse? Tout dépend des conditions mises à une hypothétique prise de participation temporaire de la Confédération au capital-actions d'une banque en graves difficultés. Si l'Etat obtient les garanties nécessaires, notamment en termes de surveillance rapprochée par l'entrée au Conseil

d'administration, tout laisse présager que la gauche parlementaire consentira au déblocage des montants voulus. Pour autant bien sûr que des mesures d'accompagnement soient prévues, qui bénéficieraient aux épargnants et, mieux encore, aux assurés de la prévoyance professionnelle.

Car l'enjeu dépasse le cas particulier. Il ne s'agit pas de sauver, si nécessaire, tel ou tel établissement bancaire mais bien de permettre au système dont il fait partie de continuer à fonctionner. La gauche suisse va sans doute le comprendre: on ne sauve pas le sang, mais on assure sa bonne circulation dans tout le corps, c'est-à-dire la vie. La vie de l'économie donc. C'est à quoi s'emploie la Banque nationale, sereine virtuose dans l'art d'irriguer l'économie, par une facilitation des crédits interbancaires et une bonne maîtrise des instruments de la politique monétaire, sa mission première.

Le tout sans avoir à consentir directement des prêts à de grandes entreprises en mal de liquidités, comme l'a fait récemment à plusieurs reprises la banque centrale des Etats-Unis, cette FED dont le

directeur a davantage de pouvoirs que le ministre des finances des USA, même si ce dernier peut donner son nom à un plan d'abord controversé.

Dans sa dernière version, le plan du secrétaire au Trésor Henry Paulson réserve, sur le total prévu de 700 milliards de dollars, une part de 250 milliards pour contribuer à la recapitalisation d'établissements bancaires. La doctrine libérale n'y trouve pas son compte, mais la pratique répond à un pragmatisme de bon aloi.

Cependant, un soupçon demeure, qui concerne non pas les banques américaines d'investissement dont le modèle a définitivement imploré, mais bien les établissements plus classiques, dont l'économie a besoin dans tous les pays. Assoiffées de liquidités, ces banques commerciales n'ont-elles pas attendu trop longtemps avant de jouer le scénario de la perte de confiance, en vue d'obtenir encore davantage de milliards, courant le danger majeur de s'enfermer dans une sorte de spirale suicidaire? N'auraient-elles pas agi au mépris de tout principe de précaution, prenant le risque d'entraîner des foules d'acteurs, importants ou

anonymes, dans leur dangereuse dérive? En tout cas, celles qui auront survécu parmi les plus imprudentes se retrouvent mises de fait sous la tutelle au moins temporaire de l'Etat sauveur, dont les représentants, ô horreur, siègent au Conseil d'administration et participent à la prise de décisions stratégiques.

Autre conséquence, hélas moins imprévue par les acteurs concernés. Déjà les pouvoirs

publics, des deux côtés de l'Atlantique et du Jura, font le décompte provisoire de leurs contributions involontaires à la sortie de crise, mesurables en termes de rentrées fiscales diminuées ou de versements péréquatifs amoindris, par exemple au détriment des collectivités territoriales.

Sur ces dernières, les élus PS au Parlement français lancent même un «*avis de tempête*». Ils redoutent à juste titre que l'Etat central réduise dès l'an

prochain ses participations aux charges des villes et régions, si l'état du budget de la France pour 2009 n'est pas promptement desserré. En Suisse aussi, la cascade est programmée: les cantons doivent s'attendre à une réduction du «*chèque annuel*» de la Banque nationale, dont le résultat comptable pour le coûteux exercice 2008 s'annonce évidemment inférieur aux attentes des grands argentiers cantonaux.

## Quand le Conseil fédéral sauvait une grande banque *Qui se souvient de la Banque populaire suisse?*

Jean-Daniel Delley (20 octobre 2008)

L'opération de soutien public à UBS ne constitue pas une nouveauté, une atteinte unique au principe du libre marché. La *Basler Zeitung* (18.10.08) le rappelle, sur la base d'un ouvrage de l'historien économique Jan Baumann, *Bundesinterventionen in der Bankenkrise 1931-1937* (Zurich, 2007). *Domaine Public* avait déjà décrit le sauvetage de la Banque populaire suisse en 1933 (n° 1111, 14.01.93).

La grande dépression des années 1930 frappe la Suisse de plein fouet. L'instabilité monétaire fait fuir les capitaux, ce qui affaiblit les possibilités de crédit. Si les banques cantonales résistent, les banques d'affaire se voient contraintes de limiter leurs prêts à l'industrie. Le bilan cumulé des sept plus grands établissements privés recule de 6,42 à 4,157 milliards de francs

entre 1932 et 1935. Seules deux d'entre elles s'en tirent sans réorganisation profonde. Par contre la Banque populaire suisse, la deuxième du pays, est aux abois. Très engagée à l'étranger où elle avait cru pouvoir se refaire, elle souffre de la limitation du transfert des devises. En septembre 1931, des clients inquiets commencent à retirer leurs avoirs. Et les coopérateurs – la BPS est constituée sous forme coopérative – exigent le remboursement de leurs parts. La banque réagit en limitant les retraits à 800 francs, ce qui amplifie la panique. La Banque nationale délègue l'un de ses directeurs aux commandes de la BPS, ce qui n'empêche pas les réserves de fondre. En 1933, pertes et risques se montent à 100 millions de francs. Mi-octobre, la banque demande au Conseil fédéral de souscrire 100 millions de francs de parts nouvelles. En

un mois et dans le plus grand secret, le gouvernement, avec l'aide de la BNS, débloque une aide de 100 millions, avalisée sans contestation par le Parlement au mois de décembre. A l'avantage de la BPS, sa taille et son image de banque des petits épargnants. D'autres établissements n'ont pas eu ce traitement de faveur, à l'image de la Banque d'escompte de Genève, lâchée par le gouvernement cantonal.

Nouvelle crise soixante ans plus tard. La BPS, créée «*pour le bien-être de ses membres*» mais qui ambitionne de jouer dans la cour des grands, ne peut se relever d'une spéculation malheureuse sur le cours de l'argent. Le Crédit suisse avale la banque coopérative, augmentant ainsi ses fonds propres et héritant d'un portefeuille clientèle considérable.

## Notes en marge d'une crise persistante

*Parce qu'il faut aussi prendre un peu de recul*

Yvette Jaggi (20 octobre 2008)

«*Mauvaise nouvelle: la Suisse n'est pas une île. Bonne nouvelle: la Suisse n'est pas l'Islande*».

L'humour n'a pas perdu ses droits dans la crise-financière-sans-précédent que nous vivons plus ou moins intensément, mais qui pourrait bien à terme nous concerner toutes et tous, par la grâce de la mondialisation et de la financiarisation de l'économie.

L'imagination lexicologique fait aussi fureur. Des termes surgissent dans le vocabulaire médiatique, jusqu'alors inconnus du grand public: fonds de couverture, exposition résiduelle, surveillance négative, amortisseur de pertes, titres illiquides, actifs toxiques. Autant d'images certes parlantes, mais en même temps susceptibles d'induire en erreur. On peut toujours essayer l'interprétation par analogie: les actifs toxiques agissent sur le bilan d'une société comme les courriels infectieux, alias pourriels, sur un ordinateur personnel.

A propos de néologismes, trois suggestions: démagauchisme, pour désigner les vociférations primitives des anticapitalistes qui ne sauraient par quoi remplacer le système abhorré; illibéralisme, pour nommer la doctrine paradoxale qui permet de faire appel à l'Etat quand la libre entreprise devient illiquide; adéquanet, pour marquer la reconnaissance de la mise en ligne comme vecteur approprié d'une information complexe en développement

accélééré.

\* \* \*

Le plan de sauvetage fédéral a été révélé jeudi 16 octobre à 7 heures du matin, quelques heures après l'adoption du plan européen et avant l'ouverture des bourses de Zurich, Paris et Londres notamment. Prime donc offerte à la radio et à l'information en ligne. De fait, la presse écrite du jour et surtout les hebdomadaires du jeudi se sont trouvés en porte-à-faux complet, de la *Wochenzeitung* de gauche à la *Weltwoche* blocherophile. Cette dernière a fait beaucoup rire avec ses articles du genre «*y en a point d'habiles comme nous*» et son éditorial signé Gerold Bühner, président d'Economiesuisse, se félicitant de voir que dans notre pays les banques n'avaient pas besoin de l'Etat.

Soit dit en passant, DP a beaucoup mieux programmé ses articles, mis en ligne avant et après le 16 octobre. Mais sans autre mérite qu'un bon usage du web. En effet, pour rendre compte d'une succession d'événements telle la crise financière actuelle, Internet s'affirme comme le média le plus adéquat. Premier journal de Suisse fabriqué pour la toile et continuellement mis à jour, le *Tages-Anzeiger* démarqué par ses concurrents zurichois et bâlois a parfaitement réussi son entrée parmi les grands quotidiens du monde offrant déjà une édition complète aux internautes – et non plus un simple bonus réputé exclusif.

\* \* \*

A en juger par son appellation, la fondation Avenir Suisse est censée s'occuper de prospective. Or le *think tank* stipendié par une petite quinzaine de grandes sociétés, dont UBS, Credit Suisse et les Banquiers privés genevois ainsi que deux multinationales financières, n'a pas vu venir la crise. Pas un communiqué l'an dernier sur les crédits *subprime*, pas un mot cette année sur les effets des événements récents. Nullement déstabilisé par cet évident déni de réalité future, Thomas Held, directeur d'Avenir Suisse, se répand dans les gazettes alémaniques pour proclamer que «*le monde a changé pour toujours*». Reste à savoir, ajoute-t-il finement, si la Suisse, avec ses «*problèmes de pays luxueux*», est vraiment outillée pour faire face à la grande mutation observée a posteriori.

\* \* \*

Les produits de luxe justement, dont la conception fait désormais l'objet d'un master à l'Ecole d'art de Lausanne (ECAL) installée à Renens, continuent de bien se vendre: de la revue *Vintage* livrée en supplément à *L'Agefi* à la présente Foire du luxe à Munich, tout semble aller pour le mieux dans l'archipel mondial du Luxustan.

Sauf que les collectivités publiques ne savent plus trop quel scénario retenir pour leur

budget 2009 – belles discussions en perspective d'ici la fin de l'année. Les cantons et les communes abritant de gros contribuables s'interrogent, tout comme les villes servant de places financières.

Nombre de sociétés américaines, en particulier celles qui ont investi dans les infrastructures et les équipements pour l'énergie et les communications, peinent à gérer leurs dettes. Exemple: suite à la défaillance de la compagnie d'assurances AIG, l'Agence des transports métropolitains du comté de Los Angeles, cherche en vain une société de financement susceptible de reprendre des contrats de leasing pour un milliard de dollars, concernant ses autocars qui transportent environ un million et demi de voyageurs par jour.

\* \* \*

Pour en revenir à la pensée, on salue le retour du grand Marx, dont Jacques Attali assure, dans sa récente biographie intitulée *Karl Marx ou l'esprit du monde* (Fayard, 2005), qu'il avait prévu le phénomène d'internationalisation des affaires. Il n'empêche: après John Kenneth Galbraith, André Gorz, Joseph Stiglitz et quelques autres, il manque toujours l'auteur qui réfléchit aux effets de la financiarisation de l'économie globalisée et aux

moyens d'y parer.

Face à la crise actuelle, les *think tanks* de gauche, là où ils existent, demeurent fort discrets, alors que les circonstances devraient les stimuler. Dans l'urgence, le parti socialiste suisse propose un contre-plan de sauvetage de l'UBS, qui remet en cause les modalités de surveillance et d'intervention prévues et souhaite les remplacer par un contrôle rapproché et une prise de participation directe au capital de l'UBS – et du même coup à tous les risques encourus par la plus grande banque de Suisse.

S'associer à de tels risques peut entraîner l'Etat dans des aventures difficiles. Cas extrême, l'Islande a de quoi faire réfléchir. Y compris sur la rapidité des retournements de situation, dans le cas de la Banque Kaupthing par exemple. La livraison datée d'octobre de la revue *Banque & Finance* publie une pleine page de publicité rédactionnelle vantant les prestations et rendements escomptés de cette nouvelle «*Islandaise à Genève*», créée en juin dernier avec le même slogan que sa société mère domiciliée au Luxembourg: «*Thinking beyond*» (En pensant plus loin). Or, dès le 9 octobre, les autorités compétentes ordonnent les mesures protectrices des petits déposants de l'ancienne

Banque Kaupthing, que la presse romande publie dans les jours suivants.

\* \* \*

La gestion du risque fait partie des programmes de cours, dans les écoles supérieures en administration d'entreprises comme dans les académies militaires. On y enseigne désormais aussi la communication de crise. Mais, dans les librairies, on est déjà passé au stade suivant. C'est le catastrophisme qui redevient à la mode. Grand maître des accidents majeurs, le philosophe Paul Virilio a ouvert la voie avec *L'insécurité du territoire* (Galilée, 1993) et aussi avec son exposition *Ce qui arrive* (Fondation Cartier pour l'art contemporain, 2002). Cette année, la revue *Esprit* consacre son No 343 au *Temps des catastrophes*, tandis que l'historien François Walter intitule *Catastrophes son Histoire culturelle, XVIe - XXIe siècle* (Seuil, 2008). Le ton est donné. Suite au prochain désastre.

A moins que les entreprises et organisations relevant de l'économie sociale et solidaire parviennent à mettre en œuvre des solutions éthiques et durables, à une échelle et sous une forme visibles, qui puissent constituer des alternatives proportionnées aux problèmes à résoudre.

## Credit Suisse / Lehman Brothers: il faut bien se passer de la «class action»!

Albert Tille (16 octobre 2008)

Les clients auxquels Credit Suisse, et subsidiairement quelques autres banques, avaient vendu des produits structurés de Lehman Brothers se sentent trahis. Ils cherchent à se regrouper pour réclamer des comptes à la banque qui leur avait conseillé avec insistance des placements prétendument sans risque. Deux associations se sont créées en Suisse alémanique: la *communauté des victimes de Lehman* et le *groupe d'entraide des victimes anonymes*. En Suisse romande, c'est l'organisation des consommateurs, la FRC, qui a pris l'initiative de fédérer les clients floués. La défense des victimes n'est pas chose facile. Tout comme les groupes alémaniques, la FRC recommande d'abord de chercher un arrangement avec la banque, puis, en cas d'échec, de s'adresser au médiateur des banques. Credit Suisse a annoncé qu'il dédommagerait les clients les plus durement atteints. Mais il n'est pas acceptable, estime le secrétaire général de la FRC, de faire un tri parmi les victimes. Tout le monde doit être remboursé et la FRC entrera elle-même en négociation avec la ou les banques récalcitrantes. Si cette pression est encore

insuffisante, il faudra tenter l'action en justice. Pour répartir les frais, un seul avocat pourra prendre en charge des dizaines de plaintes individuelles mais au contenu identique.

Toute autre procédure serait vouée à l'échec. Le droit suisse ignore la *class action*, l'action collective en justice (DP 1719). Cette procédure, courante aux Etats-Unis, permet à plusieurs lésés d'agir par une même action pour faire valoir leurs droits. Particulièrement utile lorsque la valeur litigieuse des cas individuels est trop peu élevée pour qu'un procès civil long et coûteux se justifie, elle permet aussi une action commune plus efficace lorsque de nombreuses personnes sont lésées par un même état de faits, comme dans le cas de médicaments défectueux ou de produits dérivés avariés. La création d'un Code de procédure civile unifié aurait été l'occasion d'introduire la *class action* en Suisse. La tentative a fait long feu. Dans son message, le Conseil fédéral exécute en quelques mots la *class action*. Il la considère incompatible avec notre système juridique. Certains espéraient que le Parlement repêche le projet. Il n'en a rien

été. Au Conseil des Etats, le socialiste neuchâtelois Bonhôte, rapporteur de langue française, a regretté que l'on ait écarté une procédure qui permet à de petits plaignants de mener des actions contre des acteurs économiques puissants qui, sinon seraient intouchables. Puis silence absolu lors des longs débats aux Etats comme au National! Le Parlement s'est même permis de vider de sa substance l'article de la loi qui entendait permettre aux organisations de protéger les intérêts collectifs de leurs membres. Seuls les intérêts moraux (*sic*) pourront être défendus collectivement.

Les mésaventures des victimes de Credit Suisse / Lehman Brothers devraient faire réfléchir nos parlementaires qui se sont montrés insensibles à la défense collective des plus faibles. Le Code de procédure civile n'est pas encore sous toit. Quelques divergences minimales subsistent entre les deux Conseils. Mais à ce stade, le règlement des débats interdit d'introduire de nouveaux articles. Attendons donc une nouvelle crise pour faire changer le droit et confions notre défense aux organisations de consommateurs.